



ASSURANCES



DROITS SACEM



AIDES
& CONSEILS

FFBA

(Fédération Française du Bénévolat et de la Vie Associative)



5 rue des Castors
68200 MULHOUSE



03 89 43 36 44
contact@benevolat.org

Renseignements & Souscription

www.benevolat.org



Application FOX ASSO

Faites connaître et gérez votre association
avec la nouvelle application de la Fédération Française
du Bénévolat et de la vie Associative



Disponible sur
App Store



Disponible sur
Google Play

Connectez-vous à l'adresse suivante avec les identifiants
fournis sur votre feuille d'adhésion pour vous connecter à
votre espace SACEM

sacem.benevolat.org



SACEM *Spécial Sportifs*

La Fédération Française du Bénévolat
et de la vie Associative vous accompagne

40%*
de réduction
sur la SACEM

sacem

UN ACCORD SPÉCIAL «SPORTIFS» AVEC LA SACEM

Les tarifs SACEM ont montré
une complexité importante !
Vous avez rêvé à plus de simplicité
et à des tarifs adaptés
aux associations sportives ?

La FFBA, notre Fédération, a conclu
un accord spécial pour les Sportifs
avec la SACEM. Elle devient votre unique
interlocuteur pour vos déclarations et
vos paiements des droits d'auteur.



Du lundi au jeudi de 9h à 12h et de 14h à 17h · Vendredi de 9h à 12h
+33 3 89 43 36 44 (appel non surtaxé) · contact@benevolat.org
www.benevolat.org

UN FORFAIT ANNUEL «SPORTIFS» TOUT COMPRIS

Un nouveau protocole spécial «Sportifs»

Période du 1 septembre au 31 août de l'année suivante

Les associations déclarent et règlent au préalable les droits à la FFBA qui se charge du reversement à la SACEM suivant leurs activités sportives.

Depuis plusieurs années, la FFBA et la SACEM sont signataires d'un protocole d'accord portant sur le droit d'utiliser la musique dans le cadre de la pratique et l'enseignement de la danse (classique, moderne, country, ...) de la gymnastique et le Hip-Hop dans les associations durant toute l'année.

Aujourd'hui une nouvelle étape est franchie avec une extension à l'ensemble du secteur sportif et avec une innovation que nous réclamons depuis 20 ans :

Le forfait par licencié/adhérent incluant les manifestations occasionnelles

Cas pratiques

Un club de foot organise durant l'année, ses matchs où de la musique est utilisée à chaque but marqué, mais organise aussi durant l'année sportive

3 manifestations occasionnelles (1 repas dansant, 1 bal et 1 loto par exemple)

Il va souscrire auprès de la FFBA à l'accord FFBA-SACEM tout inclus, il va déclarer ses manifestations et régler ses droits au préalable sur le site (www.benevolat.org).

▶ $1,25\text{€} \times 100 = 125\text{€}$

Un club de gymnastique utilise pour ses cours de la musique synchronisée et organise une manifestation annuelle durant l'année sportive

1 manifestation occasionnelle (1 gala par exemple)

Il va souscrire auprès de la FFBA à l'accord FFBA-SACEM tout inclus, il va déclarer ses manifestations et régler ses droits au préalable sur le site (www.benevolat.org).

▶ $2,75\text{€} \times 100 = 275\text{€}$

Conditions pour bénéficier de ces forfaits «tout compris»

- ▶ **Prix d'entrée** au moment de la déclaration doit être inférieur ou égal à **20€**, Si le prix d'entrée comprend un repas, il doit être inférieur ou égal à **40€**,
- ▶ **Budget dépenses **** égal ou inférieur à **3000€**,
- ▶ **Autre que le réveillon**

Hors ces conditions, les associations bénéficient néanmoins du nouveau protocole «Centralisé FFBA-SACEM» avec les forfaits payables d'avance (si dépenses \leq à 5000 € et entrée \leq 20€) et au pourcentage sur les recettes de l'ordre de 40% (ou les dépenses à 9%).

Cet accord permet aux associations adhérentes d'exécuter, de faire ou laisser exécuter publiquement les oeuvres du répertoire de la SACEM qu'elles jugeront bon d'utiliser à l'occasion des cours, matchs et manifestations occasionnelles.

Les tarifs comprennent SACEM et SPRE

* dont 5% de frais de gestion FFBA

** Budget des dépenses: Seront pris en compte uniquement les dépenses artistiques (cachet et charges), les frais techniques (sono, éclairage, décors, locations d'instruments, chapiteaux, gradins), les frais de publicité et communication (affiches, tracts,...).

Nomenclature des Sports					
Aérobic	Bateaux	Div. Art Martiaux	Hockey	Parachutisme	Tennis de table
Aéro-Club	Bi Cross	Div. et aut Sports	Judo	Patin à roulettes	Tir
Alpinisme	Billard	Equitation	Karaté	Patinage	Tir à l'arc
Archers/Tir Arc	Boules-Pétanque	Escrime	Karting	Pêche Pisciculture	Trampoline
As Spo Enseignement	Bowling	E-Sport	Kayak	Planeurs	Triathlon
As Sport Prof	Boxe	Football	Kung-Fu	Plongée	Twirling/majorettes
Ass. Sports et Cultures	Catch	Footing	Lutte	Quilles	ULM
Athlétisme	Chasse	Golf	Moto	Rugby	Voile
Automobile	Colombophiles	Gymnastique	Moto Cross	Skate	Vol à Voile
Aviron	Course/Footing	Haltérophilie	Natation	Ski	Volley-Ball
Badminton	Cyclisme	Hand-Ball	Nautique	Sports de glisse	Water Polo
Ball trap	Danse	Hip-hop	OMS-Off Munic	Squash	Yacht
Basket	Danse Country	Hippique	Paint Ball/Air Soft	Tennis	Yoga

Nombre de manifestations incluses	Niveau d'importance de la Musique	Tarif normal	Tarif annuel adhérent FFBA ttc
	Nature de musique		
1	Non synchronisée	1,08 €	0,65 €
	Synchronisée	4,58 €	2,75 €
jusqu'à 3	Non synchronisée	2,08 €	1,25 €
	Synchronisée	5,42 €	3,25 €
jusqu'à 6	Non synchronisée	3,50 €	2,10 €
	Synchronisée	6,75 €	4,05 €

Nous sollicitons l'adhésion au protocole centralisé

Adhérent Bénévolat Associatif : N°

FFBA Fédération Française du Bénévolat et de la Vie Associative

Nom de l'Association : _____

Représenté par (représentant légal)

Nom/Prénom : _____ Fonction : _____

N°: _____ Rue : _____

CP : _____ Commune : _____

Tél. portable : _____ Email : _____

Activité principale de votre association : _____

(voir la liste des sports ci-dessus)

Nombre de manifestations annuelles incluses (1 ou 3 ou 6) :

Nom de la manifestation (si connue)	Nature	Date début	Date fin	Adresse précise

Sportifs (minimum 20 élèves au total)

Nb licenciés/adhérents Musique synchronisée : _____ x _____ € = _____ €

Nb licenciés/adhérents Musique non synchronisée : _____ x _____ € = _____ €

A _____ le _____

Ci-joint le règlement,

- Prélèvement SEPA (joindre l'avis de prélèvement et/ou un IBAN) ou règlement par CB (sur site)
- Chèque bancaire à l'ordre de FFBA (Préciser au verso N° adhérent)